



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Baccalaureat

Question écrite n° 17576

### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves du baccalauréat au lycée français Charles-de-Gaulle de Londres. Les candidats ont, en effet, trouvé au début des épreuves une proposition de récompense présentée par un établissement bancaire (Le Monde, 8 juillet 1994). S'il est normal qu'un établissement bancaire, ou une entreprise fasse des propositions aux lauréats du baccalauréat, de telles pratiques ne sauraient être admises, semble-t-il, dans le cadre même des examens. Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à l'examen de ce dossier.

### Texte de la réponse

Depuis quelques années, un établissement bancaire français installé à Londres récompense les lauréats de la mention « très bien » du baccalauréat, au lycée Charles-de-Gaulle, par un versement financier assorti de l'offre d'un stage dans la banque et d'un prêt pour études. Cette opération est traditionnellement annoncée dans le journal du lycée dans les semaines qui précèdent l'examen. A la session de juin 1994 et à la suite d'une erreur de manipulation, des feuilles d'annonce de l'opération « mentions très bien » ont été mélangées aux feuilles de brouillon mises à la disposition des candidats. Cependant, cette fautive manœuvre n'a pas perturbé le déroulement normal des épreuves. Il sera évidemment demandé à l'avenir à ce centre d'examens de veiller à ce que ne se reproduise pas ce type d'incident qui, par ailleurs, ne peut en aucun cas entacher la réputation de sérieux et de qualité du lycée français Charles-de-Gaulle de Londres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17576

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4107

**Réponse publiée le :** 16 janvier 1995, page 310